



L'an deux mille vingt-quatre et le neuf novembre à dix-sept heures,  
Le conseil municipal de la commune de DOURBIES, régulièrement convoqué  
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,  
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal le 31 octobre 2024

Nombre de Conseillers :	
En exercice	10
Présents	6
Procurations	3
Votants	9

Étaient présents : Mmes Irene LEBEAU, Corinne THERIC, MM Jean-Luc ALBE, Jean-Claude THION, Laurent BALSAN, Marc SAUVAIRE,

Absents excusés : Gaelle JOSSINET, Christian RAGUES, Renaud ESCANDE, Jean-Marie PONCELET

Procuration : Renaud ESCANDE à Jean-Luc ALBE, Jean-Marie PONCELET à Laurent BALSAN, Gaelle JOSSINET à Corinne THERIC

**Vote :**

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

## RÉHABILITATION DU SYSTÈME DE TÉLÉGESTION RÉSEAU D'EAU POTABLE

Madame le Maire expose :

La compétence Eau potable & Assainissement a été transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la régie du même nom de la communauté de communes Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires.

Lors de ce transfert, la commune de Dourbies a mis à disposition les infrastructures de production, distribution d'eau potable et de traitement collectif de l'eau usée.

Le système de télégestion, qui permet un suivi des 12 unités de distribution de la commune, est ancien et fonctionne sur réseau GSM 2G. Certaines télérelèves ne fonctionnent plus et le réseau 2G sera bientôt obsolète.

Compte tenu de la spécificité de ces travaux, un devis a été demandé à l'entreprise ELECTR'EAU 12 qui connaît déjà les installations, pour une remise à niveau de tout le système ; le montant s'élève à 8 487.80€ HT, soit 10 185.36€ TTC.

La dépense sera prise dans le cadre du budget de délégation contractualisé avec la communauté de communes.

Ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide cette dépense
- charge Mme le maire de signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, le 09 novembre 2024

Mme le Maire  
Irène LEBEAU

